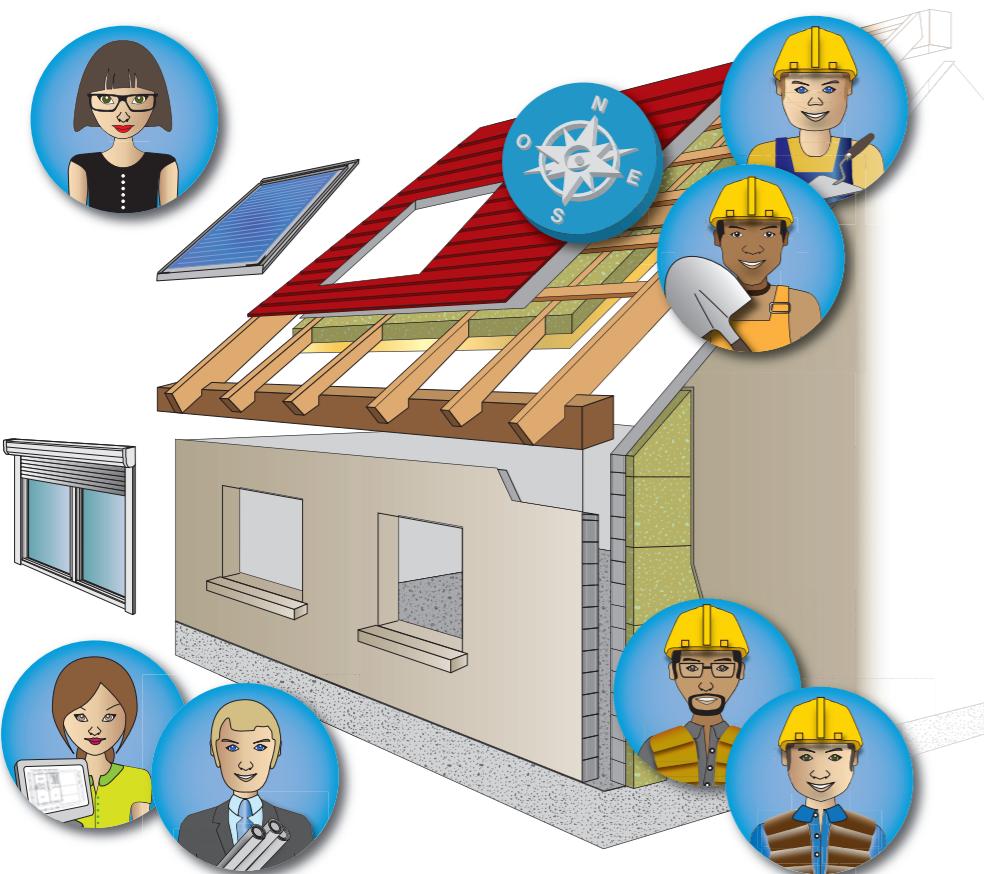


Interfaces d'une opération de construction



www.qualiteconstruction.com

Présentation

Cette plaquette est destinée à l'ensemble des professionnels intervenant en définition, en conception, en suivi de travaux d'une opération : Maîtres d'Ouvrage, architectes, Maîtres d'Œuvre, bureaux d'études, ainsi qu'aux entreprises, artisans et formateurs. Elle vise à référencer sur l'ensemble du cycle d'une opération (depuis la programmation jusqu'à la réception) les différentes interfaces auxquelles les acteurs peuvent être confrontés :

- les interfaces techniques ;
- les interfaces organisationnelles ;
- les interfaces d'objectifs.

Le déroulement des phases d'une opération (APS, APD, PC, documents et exécutions, DCE, ...) proposé dans ce document n'est qu'un enchaînement possible et peut donner lieu à des adaptations..

Ce document rappelle également les incidences que chacune de ces interfaces peut avoir sur les autres interfaces dans le déroulement d'une opération.

Exemple :

Répondre à la réglementation sur l'accessibilité (interface d'objectifs) impose une largeur minimale pour une circulation. Cette exigence entraîne une incidence sur la disposition des chemins de câbles électriques, des réseaux de chauffage et de ventilation situés dans le plenum de la circulation (interface technique).

ATTENTION

Certains éléments nécessaires au bon déroulement du chantier (échafaudages, trémies de grues, ...) peuvent également avoir des incidences sur le déroulement organisationnel d'une opération. Ils sont à étudier au cas par cas.

ATTENTION

Préalablement à la réalisation d'un ouvrage, une assurance Dommages-Ouvrage doit être souscrite. D'autre part, les assurances souscrites par les entreprises doivent couvrir l'ensemble des interfaces recensées. Ce point n'est pas développé dans ce document.

Définitions

AMO: Assistant Maître d'Ouvrage. Il a pour objectif d'accompagner le Maître d'Ouvrage dans l'ensemble des décisions que celui-ci doit donner à l'architecte et à la maîtrise d'œuvre.

AO: Appel d'Offres. Dans l'appel d'offres un certain nombre de prestataires ou d'entreprises sont consultés sur la base d'éléments communs pour remettre des offres.

CCTP: Cahier des Clauses Techniques Particularisées.

CT: Contrôle Technique. Le contrôle technique est en lien direct avec le Maître d'Ouvrage. Il établit un contrôle indépendant de la construction, à l'aide d'avis, portant par exemple sur la solidité et la sécurité de l'ouvrage. Il opère pendant la conception et l'exécution.

DCE: Dossier de Consultation des Entreprises.

PC: Permis de Construire.

DOE: Dossier des Ouvrages Exécutés.

DIUO: Dossier des Interventions Ultérieures sur Ouvrages.

MOA: Maître d'Ouvrage. C'est celui pour qui l'ouvrage est réalisé.

MOE: Maître d'Œuvre. C'est l'entité qui, sur la base du besoin défini par le MOA, conçoit l'ouvrage.

IMPRIMÉ SUR PAPIER QUALITÉ PEFC

973255443018

© AQC février 2011

arcadia • 01 43 66 66 07

Ce document a été réalisé par l'Agence Qualité Construction, association dont la mission est d'améliorer la qualité des constructions, avec le concours des professionnels du bâtiment.



29, rue de Miromesnil, 75008 PARIS - Tél. : 01 44 51 03 51

Email : aqc@qualiteconstruction.com - www.qualiteconstruction.com - Association loi de 1901



Agence Qualité Construction • Interfaces d'une opération de construction • 2011

